

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE**  
**DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2022**  
**EN VISIOCONFÉRENCE**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Ange Claude Bigilimana propose l'ouverture de l'assemblée à 19 h 02.

**2. PRISE DE PRÉSENCES**

***Parents :***

Ange Claude Bigilimana  
Manoucheka Deshommes  
Patrick Côté  
Marie Roodenhilaire

***Personnel enseignant :***

Audrey Girard  
Karine Léonard Estrela  
Carol-Ann Bilodeau  
Michèle Lanciault

***Personnel de l'école :***

***Membre de la communauté :***  
Paul François Asselin

Mélanie Clark  
Mélanie Girard

***Absences :***

Mélanie Provost  
Arzeki Oumeghigh

***Sont également présents :***

Sylvie Chicoine, directrice  
Peggy Blais, directrice adjointe  
Annie Rhéaume-Bouchard, secrétaire

**3. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Nous avons quorum. Madame Mélanie Provost et monsieur Arzeki Oumeghigh sont absents. Le président rappelle aux membres que monsieur Adil Chouihy a démissionné de son poste au conseil d'établissement.

**4. QUESTIONS DE LA SALLE**

Aucun public.

**5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Patrick Côté d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

## **6. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

### **6.1 Procès-verbal du 9 novembre 2022**

La direction fait un suivi de la dernière rencontre qui avait été annulée.

Des informations avaient été envoyées aux membres par courriel concernant les points de prise de décision afin d'avoir une approbation, mais seulement 3 parents sur 4 ont répondu. La direction demande donc si un parent veut approuver les points suivants :

7.1.1 – Bilan annuel

7.1.2 – Calendrier COSP et éducation à la sexualité.

7.1.5 – Campagne de financement Opération Enfant-Soleil « porte ton pyj »

Madame Marie Roodenhilaire et madame Manoucheka Deshombres approuvent ces points.

Il est proposé par monsieur Paul François Asselin d'adopter le procès-verbal du 9 novembre 2022.

*CE 130-22-14*

## **7. ÉTUDE DES DOSSIERS**

### **7.1 Dossiers et prise de décision**

#### **7.1.1 Répartition des élèves 2023-2024**

Madame Sylvie Chicoine présente le document. Selon les prévisions 2023-2024, on revient à 4 groupes en 2<sup>e</sup> année et en 5<sup>e</sup> année, mais on diminue de 1 classe en 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année. Si des d'élèves au préscolaire sont en surplus, ceux-ci seront transférés vers d'autres écoles de La Plaine. Le plan sera retravaillé en mars après la période d'inscription.

L'affectation des enseignants à l'interne aura lieu en avril et à l'externe en mai.

Il est proposé par madame Marie Roodenhilaire d'approuver la répartition des élèves 2023-2024 au CSSDA.

**CE 130-22-15**

### **7.1.2 Encadrement, Concentration musicale**

Madame Peggy Blais présente le document sur les encadrements de la concentration musicale. Certaines modifications y seront apportées.

À la page 2 du document, il faut retirer le mot *violon* pour le remplacer par *guitare* et modifier les dates.

Il est proposé monsieur Patrick Côté d'approuver le document d'encadrements de la concentration musicale.

**CE 130-22-16**

### **7.1.3 Frais de concentration musique**

La direction annonce la montant final à payer par élève pour la concentration musicale en 2022-2023. 2 premiers versements de 150\$ ont déjà été facturés aux parents. Un autre montant de 196\$ sera appliqué aux états de compte, ce qui porte le montant total annuel à 496\$ pour l'année 2022-2023. Comme le 3<sup>e</sup> versement est assez élevé, la direction propose de le séparer en 2 : un paiement de 100\$ à la fin de février et un paiement de 96\$ à la fin avril.

Ce montant n'inclut pas les réparations d'instruments. Ces dépenses sont assumées dans le fonds 8, mais il est presque à zéro. Les membres discutent afin de trouver des solutions. Des campagnes de financement pourraient être la solution, mais il faut que les parents s'impliquent. La formation d'un comité de parents serait alors indispensable, mais il est difficile trouver des parents désirant s'impliquer. Les danses qui ont lieu 2 fois par année sont une source de revenus pour la concentration. Elles ont été annulées depuis quelques

années à cause de la COVID, mais elles sont prévues au calendrier cette année. 1/6 des montants provenant des campagnes de financement et danses va au fonds 8CMUS.

Monsieur Ange-Claude propose d'indiquer la répartition des coûts de la concentration dans le contrat signé par les parents. Ceci afin que les parents puissent mieux comprendre ce qu'ils payent.

Il est proposé par madame Carol-Ann Bilodeau d'approuver les frais de concentration musique pour 2022-2023.

### **CE 130-22-17**

#### **7.1.4 Fonds à destination spéciale**

Madame Sylvie Chicoine présente le bilan du fonds à destination spéciale. Celui-ci est un budget réservé à l'école.

Un survol des différents projets est fait en expliquant l'objectif de chacun d'eux et ce que l'on projette en faire.

Comme expliqué au point précédent, le fonds 8CMUS – *Concentration musicale* est presque à 0. La direction propose de partager les profits de la prochaine campagne de financement : 30% pour le groupe et 70% pour l'école. Il est plus motivant pour les élèves et les parents d'essayer d'amasser des fonds quand on sait qu'une partie ira directement pour les élèves du groupe. Monsieur Patrick Côté propose aussi de prendre une partie des profits du spectacle de fin d'année pour le transférer dans le fonds 8CMUS.

Il est proposé par monsieur Ange-Claude Bigilimana d'approuver le fonds à destination spéciale pour l'année 2022-2023.

### **CE 130-22-18**

## **7.2 Dossiers d'information**

### **7.2.1 Budget école**

- Fonds 0 — On note un petit surplus. Celui-ci s'explique parce que la direction a engagé beaucoup de personnel afin d'offrir un meilleur service aux élèves.
- Fonds 6 – Un gros surplus de 45 000\$ a été dégagé à cause de la nouvelle technique de facturation au SDG. Plusieurs projets sont en réflexion pour profiter au maximum de ce surplus :
  - Clôturer le débarcadère (15 000\$)
  - Serres à l'intérieur en collaboration avec le comité vert.
  - Hop-Hop — option de notification pour les cellulaires
  - Cabanon à l'extérieur

Ces projets sont à l'étude. Ils seront confirmés ultérieurement.

### **7.2.2 Plan triennal des immeubles 2023-2024 CSSDA**

Madame Sylvie Chicoine présente le document. Celui-ci revient année après année.

Il n'y a pas de changement prévu pour l'école du Geai-Bleu.

### **7.2.3 Règles pour le classement des élèves et le passage d'un cycle à l'autre au primaire. (art. 96.13)**

Madame Sylvie Chicoine informe le conseil des règles de passage d'une année à l'autre pour les élèves du primaire. L'élève doit être en mesure de maîtriser les compétences de son cycle. Dans le cas d'un classement, cela signifie que l'école ne réussit plus à répondre aux besoins de l'enfant. L'élève est donc dirigé vers une école qui l'aidera au niveau des apprentissages, du comportement ou du langage.

Madame Chicoine indique également qu'un élève de primaire peut être en reprise d'année qu'une seule fois durant son préscolaire et qu'une seule fois durant son primaire. Ce n'est pas une option privilégiée. Cette mesure doit être inscrite au plan d'intervention.

Chaque dossier doit être mis en contexte et travaillé en collaboration avec tous les partenaires (direction, orthopédagogue, T.E.S., enseignant, parents) afin de prendre la meilleure décision pour le parcours scolaire de l'élève. Un

portrait des apprentissages élaboré par les orthopédagogues aide aussi à la prise de décision.

#### 7.2.4 Critères d'admission et d'inscription 2023-2024

Madame Sylvie Chicoine présente le document sur les critères d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles du CSSDA. Ce document devra être approuvé par le conseil d'administration. Il revient chaque année afin d'informer les membres sur les étapes d'inscription et sera envoyé aux membres dès demain.

La phase 1 se déroulera du 23 janvier au 17 février 2023.

### 8. Suivi régulier

#### 8.1 Service de garde

- **Journées pédagogiques du 2 décembre 2022, 9 et 20 janvier 2023**

Tout d'abord, madame Mélanie Clark annonce aux membres que certaines éducatrices suivront une formation culinaire afin de développer des projets avec les élèves du service de garde.

- 2 décembre : Journée jurassique. Cette journée sur le thème des dinosaures a été très appréciée par les élèves.
- 23 décembre : dîner pizza pour les élèves du SDG. Des cupcakes préparés par des élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année seront servis.
- 9 janvier : Journée relaxe. Du yoga, des manucures et autres sont au programme.
- 20 janvier : Journée *Vive l'hiver!* animée par les éducateurs/éducatrices.

Madame Peggy souligne l'engagement exceptionnel de madame Mélanie Clark auprès des élèves. Depuis quelques semaines, elle montre aux élèves à cuisiner (muffins santé aux bananes, couper des crudités, etc.). Les élèves apprécient beaucoup de ce type d'activité et on sent l'engouement de celles-ci. Quand on parle de cuisine, il y a plusieurs bénéfices au niveau de l'apprentissage (lecture, mathématiques, savoir-faire et plus).

## 8.2 Concentration musicale

C'est le retour des couloirs musicaux. Les élèves font de courtes prestations musicales au moment où les élèves arrivent en classe en après-midi.

## 8.3 Comité des parents

Suite à la démission de monsieur Adil Chouihi, monsieur Ange Claude Bigilimana reprend le rôle de représentant au comité de parents.

Il fait le bilan de la dernière rencontre du comité de parents.

- Comité de transport : Plusieurs problèmes d'annulation ou de retard de circuits d'autobus causés par le manque de chauffeurs et un contrat de sous-traitant qui a été rejeté. Il a été aussi question de la vitesse des autobus dans les rues résidentielles.
- Les membres se plaignent qu'ils doivent voter sur des consultations qui sont déjà décidées d'avance.

## 8.4 Activités à l'école

Madame Peggy Blais énumère les activités qui ont eu lieu depuis la dernière rencontre et celles à venir :

- Créasons (Spectacle activité récompense de novembre) : très appréciée par les élèves.
- Cross-Country école : Cette année les élèves ont reçu une médaille pour leur participation.
- Halloween : Bingo de la directrice adjointe, évaluation du nombre de bonbons dans le pot, campagne de financement Fonds NC
- Théâtre élèves du primaire : Malgré une organisation complexe, ce fut une bonne idée qui a été très appréciée par les élèves. Les élèves se sont très bien comportés au théâtre et dans les autobus.
- Décompte de Noël : Un calendrier plus allégé a été transmis aux enseignants. De la musique de Noël est diffusée dans et autour de l'école. Une journée chic et une journée pyjama sont aussi à l'horaire.
- Activité récompense de décembre : Spectacle canin avec Alexandra Côté — 22 décembre.
- Nombreux plans d'interventions : merci à toute l'équipe !

**9 INFORMATION DU OU DE LA PRÉSIDENT(E)**

Le président remercie la direction et l'école. Il remercie aussi l'équipe des enseignantes au préscolaire. Bravo à l'équipe du service de garde pour leur implication auprès des élèves !

Monsieur Patrick Côté, vice-président souhaite à tous les membres de joyeuses fêtes et de la santé pour l'année à venir.

**10 QUESTIONS DIVERSES**

Suite à la démission d'un membre, la direction demandera la permission au centre de services de recruter un autre membre parent afin de s'assurer de la tenue des rencontres du conseil d'établissement.

**11 POINTS POUR LA PROCHAINE RENCONTRE**

Aucun pour le moment.

**12 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE : 25 JANVIER 2023**

**13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Ange Claude Bigilimana de lever la séance à 20 h 46.

Le président,

  
Ange Claude Bigilimana

La directrice,

  
Sylvie Chicoine